



10 octobre 2025

Palmarès des écoles, application HopHop et possibles congédiements

3. Le palmarès des écoles a accru les inégalités.

C'est ce qu'avance [une étude](#) réalisée auprès de 108 établissements de Montréal et Laval entre 2000 et 2020. Le palmarès des écoles n'a pas créé les inégalités, mais a amplifié « les fractures socio-économiques déjà en place », selon le chercheur Guillaume Lamy. Pour lire l'article de La Presse à ce sujet, [cliquez ici](#).

2. L'application HopHop ne protège pas suffisamment les données.

Radio-Canada [révélaît cette semaine](#) que l'application HopHop, utilisée par des parents dans des centaines d'écoles et de garderies au Québec pour faciliter la transition de fin de journée, ne protégeait pas suffisamment les données confidentielles des familles.

Après ces révélations, la compagnie [a bloqué l'utilisation](#) de son application et le gouvernement a demandé aux écoles et aux garderies de cesser de l'utiliser.

En réaction, le ministère de l'Éducation a indiqué que les centres de services scolaires (CSS) « sont autonomes dans le choix de ce type de produits, mais ils doivent respecter une évaluation des mesures de sécurité ». L'application HopHop n'était pas dans la liste d'outils numériques vérifiés et validés par le ministère.

1. Le premier ministre évoque le possible congédiement de directions de CSS.

Le premier ministre François Legault a évoqué dans [une entrevue avec Paul Arcand](#) le possible congédiement de têtes dirigeantes du réseau public, dont des directions générales de CSS. « Il a reproché à certains dirigeants d'avoir déclaré publiquement que les compressions touchent les services à la population. »

Cette sortie a causé [la surprise et l'inquiétude dans le réseau scolaire](#), notamment à l'Association des directions générales scolaires du Québec : « Pour Normand Lessard, en vertu de la loi, les directeurs généraux des centres de services scolaires « sont porte-parole de leur organisation et sont donc libres de mentionner les éléments qu'ils jugent bons. » »

Pour rappel, les directions générales des centres de services scolaires sont maintenant nommées par le Conseil des ministres, sur recommandation de la ministre de l'Éducation.